

Le 13 décembre 2010

**David DERROUET**

Maire de Fleury-Mérogis,
Vice-président de la
Communauté
d'agglomération
du Val d'Orge.

Des logements de qualité

FLEURY DOIT ÊTRE PRIORITAIRE

Madame, Mademoiselle, Monsieur,

Comme vous le savez, la municipalité s'est engagée dans une politique volontariste d'amélioration de l'habitat, du cadre de vie mais également de construction de logements.

En effet, seule une dizaine d'habitations ont été réalisées dans notre commune entre 2006 et 2010.

Or, chaque jour, lors de nos rencontres comme lors de mes permanences le samedi matin, je mesure combien le manque de logements est criant dans notre ville : manque de logements pour les jeunes couples, pour les agents du centre pénitentiaire, pour celles et ceux qui souhaiteraient devenir propriétaires, pour les personnes âgées et/ou à mobilité réduite.

Face à l'urgente nécessité de construire de belles résidences accessibles à tous les Floriancumois, permettant de dynamiser les commerces et d'offrir de nouveaux services à la population, la municipalité a engagé une discussion avec l'Etat pour signer une convention avec l'Agence nationale de la rénovation urbaine.

Cette convention que nous pourrions obtenir grâce à la réhabilitation des Aunettes qui commencera fin 2011, peut permettre à la ville de bénéficier d'une TVA à 5,5 % sur la construction de logements.

Fleury-Mérogis, qui dispose de 81,6 % de logements sociaux, du sixième revenu fiscal le plus faible de l'Essonne, est de loin une ville qui doit être considérée comme prioritaire afin que nous puissions créer de l'emploi, relever par le haut les revenus des habitants et permettre du logement de qualité, notamment en accession, accessibles à tous.

Oui, nous devons construire du logement, pour permettre à chacun d'être mieux logé, d'être plus proche de son travail, de vivre dignement dans du logement de haute qualité environnementale permettant des économies d'énergie.

Aujourd'hui, pour faire de Fleury-Mérogis une ville où il fait bon vivre avec un équilibre respecté entre habitat de qualité et espaces verts, nous devons être mobilisés afin d'obtenir ces dispositifs.

Vous trouverez, ci-dessous, une pétition à remplir et à envoyer ou à déposer en Mairie pour obtenir cette convention. Je compte sur chacune et chacun d'entre vous afin que nous puissions gagner ce pari.

Dans l'attente, je vous prie de croire, Madame, Mademoiselle, Monsieur, à l'assurance de mon entier dévouement.



**CETTE PÉTITION SERA ADRESSÉE AU MINISTRE DE LA JUSTICE
ET AU MINISTRE DE LA VILLE**

PÉTITION À REMETTRE À L'HÔTEL DE VILLE - 12 RUE ROGER-CLAVIER - 91700 FLEURY-MÉROGIS

Je soussigné(e), Madame, Monsieur

Adresse

demande que la ville de Fleury soit conventionnée en "ANRU II".

signature